NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/92
1er octobre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'Examen

Quarante-deuxième session
Genève, 1er-5 septembre 2008

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES ET DE L'EXAMEN SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

TABLE DES MATIÈRES*

		Paragraphes	*Page*
Introduction		1 − 4	3
I.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5	3
II.	ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION	6 − 7	3
III.	TRAVAUX PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA NÉGOCIATION D'UNE VERSION RÉVISÉE DU PROTOCOLE DE GÖTEBORG	8 − 34	3
IV.	OPTIONS ENVISAGEABLES POUR RÉVISER LE PROTOCOLE RELATIF AUX POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS	35 − 42	11

* Les sections I à XI du présent document correspondent aux points 1 à 11 de l'ordre du jour provisoire (ECE/EB.AIR/WG.5/91).

GE.08-25883 (F) 191108 261108

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

		Paragraphes	*Page*
V.	SUITE DE L'EXAMEN DU PROTOCOLE RELATIF AUX MÉTAUX LOURDS	43 − 50	13
VI.	ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES	51 − 62	15
VII.	PLAN DE TRAVAIL POUR 2009	63 − 64	17
VIII.	ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION	65 − 66	17
IX.	ÉLECTION DU BUREAU	67	17
X.	QUESTIONS DIVERSES	68 − 70	18
XI.	ADOPTION DES DÉCISIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	71	18

INTRODUCTION

1. La quarante-deuxième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen s'est tenue du 1er au 5 septembre 2008 à Genève.

2. Ont participé à la session les représentants des Parties à la Convention suivantes: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine.
La Communauté européenne était aussi représentée à la session.

3. Le Centre de coordination pour les effets, l'Association européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sécurité (CONCAWE), le World Chlorine Council, le Conseil international des associations de producteurs chimiques (ICCA), le Bureau européen de l'environnement (BEE), l'Union des industries électriques (EURELECTRIC), l'Association européenne de l'industrie des semi-conducteurs (SEMI), le Forum scientifique et environnemental du brome (BSEF), la Chlorinated Paraffins Industry Association (CPIA) et l'Institut Edison pour l'électricité (EEI) étaient représentés.

4. La session a été présidée par M. R. Ballaman (Suisse).

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a adopté l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figurait dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/91.

II. ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION

6. Le Groupe de travail a examiné le rapport de sa quarante et unième session (ECE/EB.AIR/WG.5/90).

7. La présidence de l'Union européenne (UE) a informé les participants que les États membres de l'UE n'avaient pas encore déterminé s'ils proposeraient des modifications supplémentaires au projet de version révisée des Directives pour la communication des données d'émission (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/1) à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif en vue de renforcer l'application de ces directives. Le Président a souligné qu'il importait d'adopter le projet de version révisée en 2008 pour permettre aux Parties de présenter leurs communications sur cette base en 2009, comme le Groupe de travail en avait décidé à sa quarante et unième session, et a suggéré que toute autre modification éventuelle porte sur le projet de décision du Conseil exécutif sur la communication des données d'émission en application de la Convention et de ses protocoles (ECE/EB.AIR/WG.5/90, annexe).

III. TRAVAUX PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA NÉGOCIATION D'UNE VERSION RÉVISÉE DU PROTOCOLE DE GÖTEBORG

8. M. T. Johannessen, Président du Groupe de travail des effets, a informé les participants au sujet du rapport d'ensemble sur les effets de la pollution atmosphérique et de son résumé, établis par le Groupe de travail (ECE/EB.AIR/WG.1/2008/15), estimant que la surveillance continue

était essentielle pour vérifier l'adéquation des réductions d'émissions. Il a souligné que d'après de nouvelles connaissances réunies au sein du Groupe de travail concernant les effets de l'azote nutritif, des effets néfastes étaient observés à des niveaux faibles de dépôt aussi bien qu'à des niveaux élevés. Il a aussi indiqué qu'un projet de directives pour la publication d'informations sur la surveillance et la modélisation des effets de la pollution atmosphérique (ECE/EB.AIR/WG.1/2008/16) avait été élaboré afin d'améliorer la prise en compte dans l'action des pouvoirs publics des résultats des activités relatives aux effets et d'intensifier la participation à ces activités.

9. M. J.-P. Hettelingh, chef du Centre de coordination pour les effets, a décrit une carte à l'échelle européenne qui met en évidence en tant qu'indicateur de la perte régionale de biodiversité la variation de la richesse en espèces calculée en fonction du dépassement des charges critiques empiriques, sur la base de données expérimentales. Il a aussi présenté l'état actuel des connaissances sur les liens entre les dépôts d'azote, la biodiversité et la santé publique, concernant par exemple la croissance réduite des cultures, le pollen et l'apparition des maladies. Il a proposé d'utiliser les données actualisées sur les charges critiques de 2008, qui incluent de nouvelles données et de nouveaux écosystèmes récepteurs, pour les travaux relatifs à la révision du Protocole de Göteborg.

10. La délégation néerlandaise s'est félicitée des activités menées sur les indicateurs des effets et a exprimé l'espoir qu'elles seraient utilisées pour les travaux sur les modèles d'évaluation intégrée. Elle a aussi exprimé sa satisfaction au sujet des travaux préparatoires sur les directives pour la publication d'informations sur la surveillance et la modélisation des effets de la pollution atmosphérique.

11. M. J. Schneider, Président de l'Organe directeur de l'EMEP[1], a informé les participants de l'état d'avancement des travaux de l'EMEP concernant la révision du Protocole de Göteborg. Il a présenté les principaux résultats du dernier cycle de notification des émissions et a indiqué que le Centre des inventaires et des projections des émissions, créé il y a peu et devenu pleinement opérationnel au début de l'année, avait effectivement recueilli et passé en revue les inventaires des émissions des Parties. Il a précisé que 21 Parties avaient fourni des séries chronologiques complètes (2000-2006) de données sur les émissions de particules, qui n'étaient pas actuellement prises en compte dans le Protocole de Göteborg. M. Schneider a également fait savoir que l'EMEP avait commencé à travailler sur une nouvelle stratégie de surveillance qui s'appuyait sur l'expérience acquise dans le cadre de la stratégie actuelle, et que cette stratégie accorderait une place importante aux particules. L'EMEP avait aussi entrepris de réviser sa stratégie pour la période 2010-2019, pour tenir compte des résultats de la stratégie précédente et examiner d'éventuels changements en ce qui concerne les objectifs, les questions liées aux politiques et les questions scientifiques.

12. M. M. Amann, chef du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), a rendu compte des progrès réalisés dans l'élaboration de scénarios de référence, dont le détail figurait dans le rapport 2/2008 du CMEI intitulé «Projections de référence des émissions pour la révision du Protocole de Göteborg jusqu'à 2020». Une réduction des émissions et de leur impact était

[1] Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

attendue seulement dans l'Union européenne, sans que des tendances claires se dégagent pour d'autres régions. Sur le plan technique, d'autres améliorations étaient possibles. Pour pousser plus avant l'analyse, il serait nécessaire de s'entendre sur les hypothèses de base en ce qui concerne par exemple les évolutions possibles des activités, la législation sur la réduction des émissions et les politiques relatives au climat, à l'agriculture, à la sécurité énergétique et au transport maritime.

13. M. R. Maas, Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, a informé les participants que l'Équipe spéciale avait prié les Parties d'actualiser pour septembre au plus tard leurs projections nationales sur les émissions, mais qu'aucune mise à jour n'avait encore été reçue. Il a pris note de la proposition de la Commission européenne sur les scénarios de référence et les niveaux d'ambition pour la région de l'UE et a encouragé les pays non membres de l'UE à actualiser les données nécessaires à la révision. Il a aussi noté que les Parties pourraient envisager de réfléchir aux améliorations supplémentaires qui pourraient être apportées pour l'exposition à l'ozone et l'eutrophisation.

14. La délégation allemande a soulevé la question de savoir s'il serait plus pertinent de s'en tenir au calendrier qui figurait dans l'annexe du document ECE/EB.AIR/WG.5/2008/13, ou d'attendre la formulation des orientations sur le climat et l'énergie dans l'UE, qui n'étaient pas actuellement prises en compte dans le modèle PRIMES. Aucun calendrier n'était encore fixé pour les négociations sur la politique en matière climatique et énergétique dans l'UE. Dès lors, il était nécessaire d'adopter un scénario fondé sur le modèle PRIMES tel qu'il se présentait actuellement, tout en adaptant le modèle aux pays qui ne faisaient pas partie du programme PRIMES.

15. La délégation française, parlant au nom de l'UE, a estimé que le calendrier était trop resserré et qu'il conviendrait peut-être de l'assouplir. Il serait bon d'adapter le calendrier afin a) de tenir compte de nouvelles évolutions dans les politiques de l'UE; b) de permettre aux pays de la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) de fournir des données plus fiables et de mieux évaluer les capacités dont ils disposaient d'effectuer des mesures; c) d'élaborer des projets d'annexes qui prennent en considération les difficultés dont pourraient faire part les pays de l'EOCAC; et d) de prendre en considération les résultats des travaux relatifs au transport hémisphérique, aux charges critiques, à l'azote et aux émissions provenant des transports maritimes internationaux. La révision du Protocole de Göteborg y gagnerait tant sur le plan de la qualité des données d'entrée que des objectifs.

16. La délégation néerlandaise a déclaré qu'il fallait à son avis que les dernières connaissances scientifiques et les données les plus récentes disponibles sur les charges critiques soient utilisées pour élaborer le scénario, et a estimé que l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée pourrait s'occuper de la question de l'eutrophisation et de l'ozone pour la nature. Concernant le besoin de données provenant des pays de l'EOCAC, il a été estimé que le CMEI pourrait prendre des dispositions avec ces pays de façon bilatérale. Il a été souligné que dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, les difficultés de ratification et d'application des protocoles tenaient principalement à un problème d'acceptation et d'application des valeurs limites d'émission pour les installations existantes.

17. La délégation suisse a indiqué qu'il lui serait difficile de communiquer des données révisées d'ici à la fin du mois de septembre 2008 et qu'elle était favorable à ce que la date limite

fixée pour la communication de ces données soit reportée à la fin de l'année. Elle préconisait aussi d'utiliser les données les plus récentes disponibles pour définir le niveau d'ambition, et les dernières données en date sur les charges critiques pour la méthodologie relative aux effets sur les écosystèmes.

18. M. Amann a rappelé les étapes devant aboutir à un scénario de référence concerté qui servirait de base de négociation pour la révision du Protocole de Göteborg. Il a souligné que les projections actuelles ne concordaient pas avec les objectifs fixés récemment pour les politiques climatiques et qu'il faudrait remédier à ces divergences. La prochaine étape consistait à décider du type d'analyse à effectuer, en déterminant par exemple s'il fallait une optimisation pour l'ensemble de la région de la CEE ou seulement une partie de celle-ci, ou s'il convenait d'adopter une autre approche. Ce n'est que lorsque ces étapes auraient été menées à bien que l'on pourrait débattre des objectifs à fixer et de l'analyse de sensibilité.

19. Un certain nombre de délégations ont indiqué que des nouvelles séries de projections étaient en cours d'élaboration dans leur pays. En ce qui concerne les émissions provenant des transports maritimes internationaux, M. Amann a souligné que ces émissions ne faisaient pas actuellement partie des émissions nationales. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen aurait à décider si les conclusions de l'Organisation maritime internationale, lorsqu'elles seront disponibles, devraient être prises en considération.

20. La délégation russe a informé le Groupe de travail que les travaux sur les scénarios pour la Fédération de Russie devraient être recommencés en utilisant des données plus récentes obtenues dans le cadre du projet suédo-russe. Un projet pilote concernant un district devait débuter en février 2009, et on comptait que des calculs seraient disponibles pour tous les districts avant la fin du mois de mai 2009.

21. La délégation bélarussienne a indiqué qu'elle avait élaboré un scénario mais avait rencontré un certain nombre de problèmes, et a souligné qu'il était important de fournir un algorithme pour l'élaboration des scénarios. Des analyses avaient montré qu'un certain nombre de mesures techniques avaient déjà été prises par le Bélarus et que des émissions importantes n'étaient donc pas à envisager pour ce pays à l'avenir. Le Bélarus était lui aussi favorable à une plus grande souplesse s'agissant du calendrier. Il a demandé que les modalités concernant l'envoi des données nécessaires ainsi que le scénario pour l'énergie soient communiqués aux pays de l'EOCAC le plus rapidement possible.

22. M. Amann a souligné l'importance de la coopération bilatérale entre la Suède et la Russie et a estimé que le même type de projets de coopération bilatérale devraient être menés afin d'établir une base de données fiable pour la Convention. La délégation néerlandaise a estimé que le CMEI pourrait prendre l'initiative d'une telle coopération, si nécessaire au moyen d'une lettre du secrétariat.

23. La délégation croate a informé les participants que ce pays avait formulé des projections pour la transposition de la Directive de l'UE fixant des plafonds d'émission nationaux dans le cadre d'un projet de coopération bilatérale avec la Belgique. Les données seraient normalement disponibles fin octobre et pourraient être utilisées pour les travaux menés au titre du Protocole de Göteborg.

24. Le Groupe de travail est convenu que le scénario de référence à établir devrait comporter des projections nationales et tenir compte des scénarios pour l'énergie et le climat jusqu'à 2020. De ce fait, il s'avérait nécessaire de réviser les scénarios actuels. Il a fixé la date limite pour la présentation des données nationales, des projections nationales relatives à l'énergie et des données d'activité au 15 février 2009. Il a prié les pays qui ne seraient pas en mesure de respecter cette date limite de communiquer leurs données révisées au CMEI d'ici à la fin mai 2009. Il a invité le CMEI à présenter un scénario de référence complet en septembre 2009. Les niveaux d'ambition pourraient être examinés par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le Groupe de travail des effets et une hypothèse pour l'analyse de sensibilité pourrait être présentée au Groupe de travail des stratégies et de l'examen. Il a aussi été proposé qu'une séance/atelier didactique soit organisée au sujet du modèle GAINS avant la réunion de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée à l'intention des pays non membres de l'UE qui n'étaient pas familiarisés avec ce modèle.

25. Le Groupe de travail a débattu de la question de l'adoption d'une éventuelle décision à la vingt-sixième session du Comité exécutif sur la négociation d'un nouveau protocole de Göteborg et d'un nouveau protocole sur les polluants organiques persistants/le mercure.

26. Lors d'un tour de table, la plupart des délégations des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est ont indiqué qu'elles étaient favorables à l'adoption de nouveaux protocoles car cette solution leur offrirait davantage de souplesse dans la mise en œuvre.

27. La délégation des États-Unis a fait observer que le même objectif pouvait être atteint au moyen soit d'un nouveau protocole, soit d'un protocole modifié. Bien qu'étant ouverte à ces deux options juridiques, elle a souligné qu'un nouveau protocole remettrait en question la participation de chaque État ou organisation ayant souscrit au protocole actuel; si l'on optait pour un protocole modifié, en revanche, les parties resteraient soumises aux obligations en vigueur et auraient seulement à ratifier les amendements.

28. Plusieurs délégations ont fait valoir que le débat sur le choix d'un protocole modifié ou d'un nouveau protocole devrait être remis à plus tard en attendant que les détails de la proposition soient connus.

29. Les délégations du Canada et des États-Unis ont fait une déclaration commune sur l'état des négociations bilatérales menées au titre de l'Accord conclu entre ces deux pays sur la qualité de l'air. Les pays en question étaient résolus à ce qu'une annexe sur les particules soit ajoutée à cet accord, et s'employaient activement à élaborer et à mener à bien des programmes de réduction des émissions en vue de réduire les concentrations de particules fines.

30. M. J.-G. Bartaire, Coprésident du Groupe d'experts des questions technico-économiques, a présenté les résultats de la treizième réunion sur les questions technico-économiques (Stockholm, avril 2007; EB.AIR/WG.5/2008/14) ainsi que les principales conclusions du sous-groupe du Groupe d'experts sur les nouvelles technologies applicables aux grandes installations de combustion. Il a informé le Groupe de travail de la division des tâches, des contributions d'experts auxquels il faudrait faire appel en dehors du Groupe d'experts ainsi que de la méthode de travail et du calendrier provisoire dont avait décidé le Groupe d'experts pour l'exécution des travaux préparatoires de la révision du Protocole de Göteborg et en particulier pour les propositions concernant la révision des annexes IV, V, VI et VIII du Protocole,

une éventuelle nouvelle annexe sur les valeurs limites applicables aux teneurs des produits en composés organiques volatils (COV), ainsi que la révision des documents d'orientation relatifs au dioxyde de soufre (SO_2), aux oxydes d'azote (NO_x) et aux COV (y compris l'ajout des particules dans ces documents).

31. M. M. Sutton, Coprésident de l'Équipe spéciale de l'azote réactif, a présenté les résultats de la première réunion de l'Équipe spéciale, qui avait rédigé les éléments d'un plan de travail à court et à long terme, l'accent étant mis sur les budgets pour l'azote. Il a noté en particulier que les choix alimentaires avaient un effet considérable sur le cycle de l'azote. Il a aussi confirmé la poursuite des travaux du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, dont l'Équipe spéciale avait pris le relais. L'Équipe spéciale contribuerait à la révision du Protocole de Göteborg, notamment aux travaux d'actualisation de l'annexe IX relative à l'ammoniac.

32. La délégation britannique a informé le Groupe de travail des conclusions préliminaires de l'atelier du Réseau d'experts des avantages et des instruments économiques sur les coûts et les avantages du Protocole de Göteborg, qui avait eu lieu le 27 juin 2008 à Göteborg dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association européenne des économistes en environnement. L'atelier avait eu pour objectif d'étudier le rôle des analyses coûts-avantages pour le Protocole de Göteborg et de recenser les incertitudes et les besoins en matière de recherche afin d'améliorer ces analyses et la façon dont des protocoles internationaux comme le Protocole de Göteborg étaient appliqués.

33. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a examiné le projet de plan pour la révision du Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/13), tel que modifié par le secrétariat en fonction des observations et des suggestions formulées à la quarante et unième session du Groupe de travail en avril 2008, et a suggéré d'autres modifications.

34. Le Groupe de travail:

a) S'est félicité des contributions apportées par le Groupe de travail des effets et l'EMEP ainsi que par les équipes spéciales, les groupes d'experts et les centres de programme de la Convention aux travaux menés en vue de la révision du Protocole de Göteborg;

b) A pris note avec satisfaction des travaux menés récemment dans le cadre du Groupe de travail des effets, en particulier du rapport d'ensemble sur les effets de la pollution atmosphérique, du projet de directives pour la publication d'informations sur la surveillance et la modélisation des effets de la pollution atmosphérique, et des travaux du CCE sur le nouvel indicateur de la biodiversité axé sur la richesse en espèces. Le Groupe de travail a estimé qu'il importait d'utiliser les nouvelles données de 2008 sur les charges critiques pour les travaux relatifs à la Convention;

c) A pris note des consultations bilatérales engagées entre le Canada et les États-Unis au sujet d'une révision de leur accord sur la qualité de l'air dans le but d'y inclure les particules;

d) A remercié l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le CMEI pour leurs travaux et a prié les Parties de veiller à communiquer toutes les données de projection des émissions nécessaires aux activités sur les modèles d'évaluation intégrée;

e) S'est félicité des projets bilatéraux de coopération menés actuellement entre divers pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est et a invité les Parties à poursuivre et à développer ce type d'initiative;

f) A invité l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée à organiser une réunion didactique sur le modèle GAINS à l'intention des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, qui se tiendrait à l'occasion d'une réunion de l'Équipe spéciale, de préférence au début de l'année 2009, et s'adresserait en particulier aux pays prenant part à des projets de coopération bilatérale;

g) A invité le secrétariat à adresser aux pays situés dans la zone géographique couverte par l'EMEP une lettre leur rappelant qu'ils devaient réviser leurs projections relatives à l'énergie, y compris s'agissant des mesures relatives aux changements climatiques et des émissions provenant des transports maritimes nationaux, et communiquer ces données suivant la procédure ordinaire de notification des émissions pour le 15 février 2009 (et en tout état de cause, au plus tard pour le 31 mai), et également les présenter à la réunion de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée en juin 2009. Le Groupe de travail a aussi invité les Parties n'appartenant pas à la zone géographique de l'EMEP à présenter des projections appropriées sur les émissions;

h) A invité le CMEI et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée à examiner ces données pays par pays et à établir un scénario de référence global à présenter au Groupe de travail pour examen en septembre 2009;

i) Est convenu qu'un scénario de référence commun devrait être élaboré avant de décider des options particulières pour l'analyse, la définition des objectifs et les estimations de la sensibilité, et a aussi encouragé les Parties n'appartenant pas à la zone géographique de l'EMEP à présenter des informations comparables;

j) A pris acte de la nécessité d'examiner les besoins concernant la mise à jour du plan de travail de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée compte tenu de ce qui précède;

k) A invité de nouveau l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, agissant en coopération avec le Groupe de travail des effets, à examiner et à présenter les avantages respectifs des différentes options envisageables pour définir les objectifs à l'horizon 2020 et des objectifs ambitieux non contraignants pour 2050, en utilisant les données les plus récentes sur les charges et les niveaux critiques, en gardant à l'esprit que le niveau d'ambition pour la révision du Protocole de Göteborg devait, ainsi que le Groupe de travail en avait décidé précédemment, être défini conformément à l'objectif énoncé à l'article 2 du Protocole (ECE/EB.AIR/WG.5/90, par. 49 e));

l) A invité le groupe spécial d'experts juridiques à établir un document informel clarifiant les aspects juridiques des options possibles pour la suite des travaux de révision du Protocole de Göteborg, et précisant aussi les liens entre les différents protocoles, qui devrait être prêt pour la vingt-sixième session de l'Organe exécutif et la quarante-troisième session du Groupe de travail en mars 2009;

m) A invité le secrétariat et le Bureau à établir, en collaboration avec des experts supplémentaires si nécessaire, et en tenant compte des suggestions formulées par les Parties, un document de travail passant en revue les options envisageables pour la révision du Protocole de Göteborg, y compris la possibilité d'ajouter les particules, et d'introduire plus de souplesse afin de promouvoir la ratification du Protocole par des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, et à présenter ce document à la quarante-quatrième session du Groupe de travail en avril 2009;

n) A accueilli avec satisfaction les résultats de la première réunion de l'Équipe spéciale sur l'azote réactif et a invité celle-ci à apporter des contributions à la révision de l'annexe IX du Protocole de Göteborg ainsi qu'à actualiser, si nécessaire, le Code-cadre indicatif des bonnes pratiques agricoles compte tenu du document d'orientation relatif à l'ammoniac adopté par l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session;

o) A pris note des conclusions de la treizième réunion du Groupe d'experts des questions technico-économiques et l'a remercié pour ses travaux relatifs aux grandes installations de combustion et ses travaux sur l'examen des valeurs limites pour les émissions de NO_x provenant de moteurs fixes;

p) A invité le Groupe d'experts des questions technico-économiques à poursuivre ses travaux concernant le projet de document d'orientation sur les catégories de sources et les annexes techniques sur le SO_2, les NO_x et les COV (y compris la teneur en solvants des produits), ainsi qu'à élaborer un nouveau projet de document d'orientation et d'annexe technique sur les particules et le projet d'annexe technique VIII conformément au calendrier indiqué dans son rapport (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/14);

q) A pris note de la nécessité d'obtenir des contributions d'experts représentant les administrations nationales, et le secteur industriel, du Groupe d'experts sur les particules et de l'Équipe spéciale des métaux lourds pour que les travaux du Groupe d'experts des questions technico-économiques puissent être menés à bien, et a prié les Parties de faire en sorte que ces contributions soient communiquées en temps utile;

r) A adopté le calendrier figurant à l'annexe du document ECE/EB.AIR/WG.5/2008/13 tel que modifié et a invité le secrétariat à présenter une version révisée du document à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif.

IV. OPTIONS ENVISAGEABLES POUR RÉVISER LE PROTOCOLE RELATIF AUX POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

35. Le Président a présenté le projet de document de travail sur les options envisageables pour une éventuelle révision du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/8), qu'il avait préparé en collaboration avec les Coprésidents de l'Équipe spéciale des polluants organiques persistants (POP), M^{me} C. Heathwood (Canada) et M. J. Sliggers (Pays-Bas), et le secrétariat comme suite à la demande formulée par le Groupe de travail à sa quarante et unième session. Le Président a appelé l'attention sur une erreur figurant à la page 9 du document au paragraphe 6 g), où la proposition sur les polychlorobiphényles (PCB) attribuée par erreur au Canada devrait être supprimée.

36. Le Groupe de travail a examiné chacun des projets de proposition d'amendements aux annexes I à III du Protocole, reproduits dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2008/8, et a invité le secrétariat à établir un document révisé présentant tous les projets de proposition tels que le Groupe de travail les avait approuvés à ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions en vue de les soumettre à l'Organe exécutif à sa vingt-sixième session.

37. La délégation canadienne a indiqué qu'elle était opposée à l'inclusion du pentachlorobenzène (PeCB), des naphtalènes polychlorés (NPC) et de l'hexachlorobutadiène (HCBD) à l'annexe III et a souligné qu'il convenait d'encourager la notification volontaire des émissions de ces substances au moyen des Directives pour la communication des données d'émission.

38. Le Président du groupe spécial d'experts techniques, M. C. Braams (Pays-Bas), a rendu compte des délibérations qui s'étaient tenues parallèlement à la session plénière sur: a) les projets d'amendement aux annexes IV et V du Protocole; b) des propositions concernant les meilleures techniques disponibles (MTD) pour les nouvelles substances (PeCB, PCN et HCBD); et c) la réduction des émissions de POP provenant du traitement des déchets de matériel électronique et électrique, de meubles et d'intérieurs de voiture (voir document informel n° 5). Le Groupe de travail a commenté les propositions et invité le secrétariat à présenter le rapport de la réunion du groupe spécial et le document informel sur les annexes IV et V, sous forme modifiée par le Groupe de travail, à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif.

39. La délégation canadienne a suggéré de déplacer les orientations plus détaillées sur les MTD figurant à l'annexe V dans un document d'orientation non contraignant de façon à permettre une mise à jour régulière de l'information technique. La délégation néerlandaise a rappelé aux participants que suivant la procédure énoncée à l'article 14 du Protocole, toute proposition d'amendement aux Protocoles devait être communiquée aux Parties quatre-vingt-dix jours à l'avance. La délégation française, parlant au nom de l'Union européenne, a souligné l'importance d'une actualisation régulière des MTD et proposé d'élargir le mandat de l'Équipe spéciale des POP pour y inclure ce travail.

40. M[me] Clare Hamilton (Royaume-Uni), Présidente du groupe spécial d'experts juridiques, a présenté un projet de texte pour les articles 14 et 16 du Protocole relatif aux POP (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/8, annexe) dont les membres du groupe spécial d'experts étaient convenus selon la demande formulée par le Groupe de travail à sa quarante et unième session. La proposition portait sur trois questions distinctes: a) préciser le fait que le moment auquel le nombre de Parties doit être comptabilisé aux fins de l'entrée en vigueur des amendements est la date de l'adoption de l'amendement considéré; b) introduire une procédure accélérée d'amendement pour les annexes I à IV, VI et VIII du Protocole; et c) préserver la faculté pour les Parties à la Convention qui n'étaient pas encore parties au Protocole de choisir, au moment de ratifier cet instrument, celle des deux procédures d'amendement qui s'appliquerait à elles, tout en veillant à ce que la procédure d'amendement actuelle et la procédure d'amendement accélérée fonctionnent convenablement l'une comme l'autre.

41. En outre, à la suite d'échanges avec les membres du groupe spécial présents à la session, M^me^ Hamilton a informé le Groupe de travail de deux questions supplémentaires qui avaient été soulevées pendant la session, comme suit:

a) Concernant le choix de l'annexe, M^me^ Hamilton a indiqué qu'il n'y avait pas dans le Protocole sur les POP de prescription juridique fixant des critères pour déterminer si une substance devait figurer à l'annexe I ou à l'annexe II. Il était néanmoins possible de déduire certaines indications du paragraphe 1 a) de l'article 3, selon lequel si une substance était énumérée à l'annexe I, aussi bien sa production que son utilisation étaient interdites sauf «dérogation» expresse prévue à l'annexe I; et du paragraphe 1 c) de l'article 3, disposant que l'annexe II s'appliquait aux substances dont l'utilisation doit être limitée. L'annexe II ne concernait pas la production, ce qui signifiait que les substances qui y sont mentionnées pouvaient toujours être produites, mais ne pouvaient être utilisées que conformément au régime d'application énoncé dans cette annexe. L'intervenante a fait remarquer qu'une substance pouvait être mentionnée deux fois (c'est-à-dire figurer dans les deux annexes I et II), comme cela avait déjà été fait pour le DDT[2], lorsque la production en était interdite en vertu de son inscription à l'annexe I et que ses utilisations étaient limitées à celles prévues à l'annexe II. Elle a aussi fait observer qu'à l'heure actuelle, les «dérogations» de l'annexe I qui ne concernaient pas les pays en transition étaient toutes limitées dans le temps. Juridiquement, rien n'obligeait cependant à fixer ces dates limites lorsqu'une utilisation autorisée était précisée à l'annexe I;

b) En ce qui concerne l'application d'une gestion écologiquement rationnelle aux substances énumérées à l'annexe II, M^me^ Hamilton a dit que le paragraphe 1 b), points i) à iii) de l'article 3 fixait les conditions applicables à la destruction, à l'élimination et au mouvement transfrontière des substances énumérées à l'annexe I, et prévoyait que les Parties: a) prennent des «mesures efficaces» pour faire en sorte que la destruction ou l'élimination soit effectuée de manière écologiquement rationnelle; b) tâchent de faire en sorte que l'élimination soit effectuée sur le territoire national; et c) fassent en sorte que le transport transfrontière se déroule de manière écologiquement rationnelle. De la même manière, le paragraphe 3 de l'article 3 disposait que chaque Partie «prend des mesures appropriées» pour que les articles encore utilisés, et les déchets qui contiennent les substances énumérées à l'annexe I, II ou III, lorsqu'ils deviendront des déchets, soient détruits ou éliminés de façon écologiquement rationnelle. Il n'était pas prévu cependant d'obligation de gestion écologiquement rationnelle s'agissant du transport transfrontière des substances énumérées aux annexes II ou III; il n'était pas non plus demandé aux Parties de veiller à ce que l'élimination des substances énumérées aux annexes II ou III soit effectuée sur le territoire national.

42. Le Groupe de travail:

a) A pris note du document de travail sur les options envisageables pour la révision du Protocole relatif aux POP (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/8) et a invité le secrétariat à élaborer un document révisé tenant compte des conclusions des débats de sa quarante-deuxième session, pour présentation à l'Organe exécutif à sa vingt-sixième session;

---

[2] Dichloro-diphényl-trichloroéthane.

b) A approuvé les propositions formulées par un groupe spécial d'experts juridiques s'agissant des modifications qu'il serait possible d'apporter à la procédure accélérée d'amendement du Protocole, prévue aux articles 14 et 16 du Protocole relatif aux POP (voir document ECE/EB.AIR/WG.5/2008/8, annexe), et est convenu de les transmettre à l'Organe exécutif à sa vingt-sixième session;

c) A pris note des débats du groupe spécial d'experts techniques au sujet des amendements qui pourraient être apportés à l'annexe IV et d'amendements concernant des substances déjà énumérées à l'annexe V, ainsi que d'éventuels amendements supplémentaires que les délégations avaient proposés, et a décidé de transmettre ces propositions à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif.

V. SUITE DE L'EXAMEN DU PROTOCOLE RELATIF AUX MÉTAUX LOURDS

43. M^me^ K. Kraus (Allemagne), Présidente de l'Équipe spéciale des métaux lourds, a présenté les résultats de la cinquième réunion de l'Équipe spéciale (4-6 juin 2008, Londres) ainsi que les conclusions de l'atelier organisé pour promouvoir la ratification du Protocole relatif aux métaux lourds dans l'ensemble de la région de la CEE (Erevan, 14-16 mai 2008; ECE/EB.AIR/WG.5/2008/8 et annexe). Elle a souligné que l'Équipe spéciale considérait avoir achevé ses travaux techniques sur les options envisageables pour actualiser les MTD. Elle a appelé l'attention sur les recommandations formulées en vue de mieux répondre aux besoins spécifiques des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est et de promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Protocole. Elle a indiqué que les exposés et présentations faits à l'atelier d'Erevan étaient consultables sur le site Web de l'Équipe spéciale et que le compte rendu des travaux serait publié d'ici à la fin de l'année. M^me^ Kraus a invité les délégations à envisager de contribuer au financement d'un deuxième atelier que l'Équipe spéciale prévoyait d'organiser dans un pays de l'EOCAC, éventuellement en collaboration avec le Groupe d'experts des questions technico-économiques, et qui porterait en principe sur les questions de surveillance et de notification.

44. M. Johannessen a souligné qu'il était important, de se concentrer, non seulement sur la surveillance de la qualité de l'air, mais aussi sur la surveillance des effets et a invité l'Équipe spéciale à prendre cet aspect en considération dans ses travaux futurs.

45. La délégation arménienne a remercié l'Allemagne d'avoir apporté les fonds nécessaires à l'atelier d'Erevan et d'avoir organisé celui-ci au titre des activités de l'Équipe spéciale des métaux lourds. Elle a aussi exprimé sa gratitude au sujet du projet bilatéral entre l'Arménie et l'Allemagne qui était envisagé à titre d'activité de suivi pour aider les experts arméniens dans l'application et la ratification du Protocole.

46. La délégation bélarussienne a souligné que les recommandations issues de l'atelier avaient été élaborées conjointement par les pays de l'EOCAC eux-mêmes et a exprimé l'espoir qu'il pourrait en être tenu compte lors d'une éventuelle révision des protocoles, notamment pour ce qui est de l'application de la réglementation au matériel existant pour lequel les pays auraient besoin de délais plus longs. Le Bélarus estimait que l'atelier avait été des plus utiles et a exprimé le souhait que d'autres ateliers semblables soient organisés à l'avenir; il aurait aussi souhaité

bénéficier d'une assistance pour élaborer des plans d'action nationaux visant à appliquer les protocoles.

47. La délégation française, parlant au nom de l'Union européenne, a accueilli avec satisfaction les conclusions de l'atelier et s'est déclarée favorable à l'organisation d'autres ateliers. L'UE souscrivait également aux options proposées par l'Équipe spéciale telles que présentées dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2008/8. Elle était favorable à ce que les MTD soient actualisées pour toutes les sources, et également à ce que l'on actualise les catégories de sources inscrites dans le Protocole. La France considérait qu'à la lumière des travaux menés par l'Équipe spéciale, il pouvait être procédé à une révision du Protocole relatif aux métaux lourds en vue: a) d'introduire une plus grande souplesse de manière à faciliter les ratifications; et b) d'actualiser les MTD en tenant compte des conséquences pour les annexes d'autres protocoles, y compris dans le cadre de la révision du Protocole de Göteborg.

48. La délégation néerlandaise a souligné que les conclusions auxquelles on était parvenu lors de l'atelier concernant le Protocole relatif aux métaux lourds pouvaient aussi s'appliquer aux autres protocoles de la Convention et devaient être exploitées dans le cadre d'une éventuelle révision de ces protocoles par la suite. Elle a aussi formulé une proposition tendant à ce que les contributions déjà versées par les Pays-Bas au Fonds d'affectation spéciale soient utilisées pour financer l'organisation d'un atelier supplémentaire.

49. La délégation des États-Unis a salué les résultats de l'atelier, et préconisé que l'Équipe spéciale des métaux lourds s'emploie dans ses travaux futurs à promouvoir l'application des règles existantes en organisant d'autres ateliers techniques, ce qui lui semblait être un moyen plus efficace qu'une modification des protocoles d'obtenir des réductions des émissions. Elle a estimé par ailleurs que si des amendements devaient être apportés aux protocoles à l'avenir, ces amendements devraient viser à offrir plus de souplesse aux pays de l'EOCAC.

50. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen:

a) A remercié l'Allemagne et l'Arménie d'avoir organisé l'atelier visant à promouvoir la ratification du Protocole relatif aux métaux lourds dans l'ensemble de la région de la CEE (Erevan, 14-16 mai 2008) et s'est déclaré favorable à la proposition de l'Équipe spéciale des métaux lourds tendant à organiser un autre atelier dans la région de l'EOCAC en 2009, éventuellement en collaboration éventuellement avec le Groupe d'experts des questions technico-économiques. Le Groupe de travail a vivement encouragé les délégations à examiner comment elles pourraient contribuer au financement de cet atelier, par exemple en versant des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention;

b) A pris note avec satisfaction des conclusions et des recommandations de l'atelier d'Erevan concernant les problèmes rencontrés et les solutions envisageables s'agissant de l'accroissement du nombre de ratifications du Protocole relatif aux métaux lourds par les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est et a pris acte de la pertinence des conclusions et des recommandations concernant l'application du Plan d'action pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale;

c) A pris note des options envisageables pour assouplir les obligations fondamentales découlant du Protocole sur les métaux lourds en vue de promouvoir sa ratification, comme

proposé par l'Équipe spéciale des métaux lourds (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/9, par. 8 a) à c)) et est convenu de transmettre le rapport de l'Équipe spéciale à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif;

d) A pris acte des possibilités envisageables pour augmenter le nombre de ratifications des Protocoles relatifs à la Convention, par exemple en introduisant une plus grande souplesse concernant les calendriers d'application, et en prévoyant une aide bilatérale et des activités de renforcement des capacités à l'intention des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est;

e) A pris note des solutions techniques qui permettraient de mettre à jour les MTD pour tenir compte des dernières avancées technologiques en matière de réduction des émissions provenant de métaux lourds énumérés à l'annexe III du Protocole ainsi que des conséquences, indiquées par l'Équipe spéciale des métaux lourds, que ces mises à jour pourraient avoir pour les autres annexes (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/9, par. 10 a) et b)), et a décidé de transmettre le rapport de l'Équipe spéciale à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES

51. Le secrétariat a présenté le document ECE/EB.AIR/WG.5/2008/11, qui fait le point sur la mise en œuvre du Plan d'action révisé pour les pays de l'EOCAC, adopté par l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session.

52. M. B. Libert, Conseiller régional à la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, a présenté un résumé des résultats du projet CAPACT[3]. Il a appelé l'attention sur les succès enregistrés, notamment l'existence d'une station opérationnelle de l'EMEP et les projets de ratification des protocoles annoncés par le Kazakhstan. Il a mis l'accent sur un élément du projet dont l'exécution n'était pas encore achevée, à savoir la mise en place d'une structure de coopération entre les cinq pays d'Asie centrale. Il a souligné qu'il était important de prévoir des ressources spécifiques pour la coordination des activités avec les pays de l'EOCAC. Concernant l'efficacité du projet, M. Libert a indiqué qu'une évaluation extérieure confiée à un expert du Bélarus était en cours et que ses résultats seraient publiés sur le site Web de la Convention une fois disponibles.

53. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des progrès récents du projet visant à soutenir l'application du Protocole de Göteborg en République de Moldova, qui était financé par la République tchèque.

54. Pour aider à atteindre l'objectif d'une participation accrue des pays de l'EOCAC aux travaux de la Convention, le Groupe de travail a évoqué la nécessité d'un coordonnateur auquel ces pays pourraient soumettre leurs problèmes et leurs questions, ainsi que les incidences que cela comporterait sur le plan des ressources. Les délégations des pays de l'EOCAC se sont déclarées favorables à la désignation d'un tel coordonnateur.

---

[3] Renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application de techniques non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale.

55. La délégation norvégienne a rendu compte des efforts qu'elle mène actuellement pour contribuer à l'objectif susmentionné. Elle a aussi indiqué que la Norvège fournit un appui important à la participation des pays de l'EOCAC à différentes réunions ainsi qu'à l'installation de stations de l'EMEP dans la région de l'EOCAC.

56. La délégation arménienne a informé le Groupe de travail que la station EMEP financée par la Norvège avait été équipée en septembre et entrerait bientôt en service.

57. La délégation de la République de Moldova a informé le Groupe de travail de problèmes dans l'application du Protocole relatif aux POP et du Protocole relatif aux métaux lourds, concernant en particulier la cartographie des charges critiques.

58. La délégation ukrainienne a présenté des informations sur ses activités relatives à la fixation de valeurs limites pour les émissions, à la surveillance et aux MTD. Elle a informé le Groupe de travail de projets de ratification du Protocole relatif aux métaux lourds et fait savoir qu'elle aurait besoin d'une assistance pour élaborer un plan d'action national de réduction des émissions de métaux lourds. Elle a aussi indiqué que bien qu'ayant adhéré à la Convention de Stockholm sur les POP, et adopté deux projets de réduction des émissions de POP, elle avait rencontré des difficultés à ratifier le Protocole relatif aux POP.

59. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des retards dans la publication des guides de mise en œuvre concernant les trois protocoles les plus récents. Le Groupe de travail a prié le secrétariat d'afficher les versions électroniques sur le site Web et de procéder aux mises à jour requises avant la publication sur papier.

60. La délégation néerlandaise a appelé l'attention sur la nécessité de traduire en russe la partie la plus importante des documents BREF[4] et a demandé aux délégations d'examiner si elles étaient en mesure de verser des contributions financières à cet effet.

61. Le secrétariat a aussi rendu compte de l'avancement du projet financé par les Pays-Bas visant à aider les pays d'Europe du Sud-Est à adhérer aux Protocoles à la Convention. Il a évoqué les problèmes rencontrés pour établir une communication avec ces pays et a souligné qu'il était important de lui communiquer des renseignements à jour au sujet des points de contact.

62. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen:

a) A salué les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action révisé pour les pays de l'EOCAC qui était présenté dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2008/11, en notant que certains éléments du Plan d'action nécessitaient des efforts plus résolus, et a décidé de transmettre ce document à l'Organe exécutif pour information;

b) A engagé les pays de l'EOCAC à prendre des dispositions supplémentaires pour mettre en œuvre le Plan d'action, notamment les éléments qui n'avaient pas encore été

[4] Documents de référence concernant les meilleures techniques disponibles.

suffisamment traités, et a invité les autres Parties, les équipes spéciales et les pays chefs de file à soutenir les pays de l'EOCAC dans leurs efforts;

c) A exprimé sa gratitude pour les contributions de pays donateurs ayant engagé des projets de coopération bilatérale avec des pays de l'EOCAC, et noté avec satisfaction que ces projets se développaient;

d) A salué le lancement du projet visant à aider les pays de l'Europe du Sud-Est à adhérer aux protocoles à la Convention et a prié ces pays de commencer à appliquer la Convention dans les meilleurs délais; et

e) A invité le secrétariat à faire appel à des contributions financières des Parties au Fonds d'affectation spéciale de la Convention afin d'encourager une participation plus active des pays de l'EOCAC aux travaux de la Convention, en appelant l'attention sur les avantages d'une telle coopération.

VII. PLAN DE TRAVAIL POUR 2009

63. Le Groupe de travail a examiné son projet de plan de travail pour 2009 (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/12) et est convenu d'un certain nombre de modifications. Il a demandé au secrétariat d'incorporer ces modifications dans un document révisé et de présenter le plan de travail révisé pour examen à l'Organe exécutif.

64. Le Groupe de travail a invité l'Organe exécutif à envisager la possibilité de créer un groupe et/ou un mécanisme plus permanent pour conseiller les organes de la Convention sur le plan juridique à propos des éléments de leurs plans de travail, si besoin était, et a demandé au secrétariat d'établir une note informelle pour soumettre la question à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif.

VIII. ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

65. Le secrétariat de la Convention a informé le Groupe de travail des activités de sensibilisation menées dans le cadre de la Convention, en appelant l'attention sur la coopération actuelle et envisageable à l'avenir entre le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est (EANET) et la Convention. Le secrétariat a aussi fait état d'un projet de stratégie pour la Convention qui était en cours d'élaboration et serait présenté à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif.

66. Le Groupe de travail a pris note de ces renseignements et a décidé d'en informer l'Organe exécutif à sa vingt-sixième session.

IX. ÉLECTION DU BUREAU

67. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a reconduit dans leurs fonctions de Vice-Président M. P. Jilek (République tchèque), M^{me} N. Karpova (Fédération de Russie) et M. Sliggers (Pays-Bas). Il a remercié M^{me} K. Scavo (États-Unis) pour sa contribution en qualité de Vice-Présidente du Groupe de travail. Il a élu comme nouveau Vice-Président M. D. Fantozzi (États-Unis).

X. QUESTIONS DIVERSES

68. M. T. Pignatelli, Coprésident du Groupe d'experts des questions technico-économiques, a présenté les derniers résultats des travaux du Groupe d'experts sur les nouvelles technologies. Le Groupe de travail a pris note de ces renseignements et a invité le Groupe d'experts à poursuivre ses travaux dans ce domaine.

69. M. Sliggers a rappelé aux délégations la procédure de présentation des dossiers conformément au paragraphe 2 de l'article 14 du Protocole relatif aux POP, en soulignant que les propositions devaient être communiquées au secrétariat pour diffusion aux Parties au Protocole au moins quatre-vingt-dix jours avant la session suivante de l'Organe exécutif, et que les Parties, le secteur industriel et les organisations non gouvernementales pouvaient présenter des observations sur ces dossiers jusqu'à la session de décembre 2008 de l'Organe exécutif. Il a aussi rappelé aux Parties qu'elles devaient désigner des examinateurs pour les volets A et B de la procédure d'examen des cinq nouvelles substances, si celles-ci étaient acceptées par l'Organe exécutif, et les a invitées à envisager de soumettre des candidatures à ces fonctions.

70. Le Président a rappelé au Groupe de travail que sa quarante-troisième session se tiendrait du 9 au 13 mars 2009 et serait consacrée principalement au Protocole relatif aux POP. Sa quarante-quatrième session aurait lieu du 20 au 24 avril 2009 et serait axée sur le Protocole de Göteborg. La quarante-cinquième session se déroulerait du 31 août au 4 septembre 2009, sous réserve de la décision qui serait prise à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif.

XI. ADOPTION DES DÉCISIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

71. Conformément à la pratique révisée que l'Organe exécutif avait adoptée à sa vingt-cinquième session, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a adopté les décisions prises en cours de session.